DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 07 avril 2023

N° DE LA DELIBERATION: 2023012

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mr Bourguet Sébastien, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents: Mme Christine Buchon (procuration à Mr Cyril Ozil), Mme Anne-Marie Bonot (procuration à Mme Stéphanie Croxo)

A été nommé secrétaire : Mme Stéphanie Croxo

NOMBRES DE MEMBRES:

Afférents au Conseil Municipal: 11

En exercice: 11

Qui ont pris part à cette délibération : 11 Date de la convocation : 31 mars 2023 Date d'affichage : 31 mars 2023 Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

18/04/2023

ID: 030-213001092-20230407-DE2023012-DE

Objet de la délibération : TARIFS COMMUNAUX 2023

Le Conseil Municipal d'Euzet

A partir du 07 avril 2023 le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs communaux qui sont les suivants :

FOYER COMMUNAL:

- Caution dégradation : 500 euros,
- Caution nettoyage: 150 euros,
- Locations associations du village : 60 euros, réveillons 200 euros.
- Locations habitants du village : 200 euros, réveillons 200 euros,
- Locations autres: 400 euros, réveillons 600 euros,
- Location sono : 10 euros.

CIMETIERE:

Concession (le m2): 50 euros.

COLUMBARIUM:

Concession 15 ans : 150 eurosConcession 30 ans : 250 eurosConcession 50 ans : 400 euros

Emplacement: case 40 cm x 40 cm x 29 cm: 500 euros.

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC:

L'occupation du domaine public ne peut pas être gratuite. La redevance est fixée à :

- * Cirque, spectacles itinérants, manèges : 100 euros unité/jour,
- * Commerces non sédentaires : 240 euros unité/an payable par semestre.
- > 1er semestre N : émission du titre au mois de juillet N
- 2ème semestre N : émission du titre au mois de janvier N+1

Vote:

Pour : 11

Abstention: 00 Contre: 00

Fait à Euzet les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023Publié le 18/04/2023

ID: 030-213001092-20230407-DE2023012-DE

Le Maire,	λ	Mr Sébastien BOURGUET	
Cyril OZIL -	7	Conseiller Municipal	CH
La Première Adjointe,	16. man	Mme Caroline RECHT	CA
Stéphanie CROXO	MUSEO	Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint,		Mr Eric LAFONT	Lolony
Mr Jean-Luc SAUVAYRE	0	Conseiller Municipal	99
Mr Jean-Michel LAINE	1600	≶Mr Sylvain OZIL	Ci
Conseiller Municipal		Conseiller Municipal	1./
Mme Anne-Marie BONOT	Maria	Mr Charles CROXO	1
Conseillère Municipale	4KXXXX	Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON	0		
Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr